



Prix  
Pôle en Scènes

karavel  
kalypso

Avec le mécénat  
de la Caisse  
des Dépôts

## RÈGLEMENT

### Article 1 : Objet

Depuis 2003, le « Prix Beaumarchais-SACD / CCN de Créteil et du Val-de-Marne » n'a cessé d'évoluer, avec toujours comme objectif de soutenir la création chorégraphique émergente. Il est devenu en 2021 le concours DIALOGUES – Prix CCN de Créteil et du Val-de-Marne | Festivals Karavel Kalypso, avec le mécénat de la Caisse des Dépôts et en partenariat avec Pôle en Scènes.

Dans la continuité de ses missions de soutien à la création chorégraphique contemporaine et d'accompagnement des jeunes auteurs chorégraphiques en émergence, Pôle en Scènes assure dès 2023 l'organisation du concours Dialogues, qui devient Dialogues – Prix Pôle en Scènes | Festivals Karavel Kalypso, avec le mécénat de la Caisse des Dépôts.

Le concours Dialogues est organisé par Pôle en Scènes et le mécénat de la Caisse des Dépôts, à Pôle en Scènes / Espace Albert Camus à Bron, du 12 au 17 avril 2023, suivi d'une représentation publique le mercredi 19 avril 2023 au Théâtre des Champs-Élysées à Paris. Le concours propose ensuite d'accompagner le lauréat par un accueil en résidence à Pôle en Scènes / Pôle Pik et par une diffusion à l'occasion des festivals Karavel et Kalypso.

Il réunit enfin d'autres partenaires qui exprimeront leur volonté d'accompagner le lauréat selon des modalités qui restent à définir.

---

### Article 2 : Candidatures éligibles

Le concours Dialogues est ouvert aux compagnies de danse professionnelles (moins de 5 créations) uniquement domiciliées en France ou aux danseurs et interprètes ayant régulièrement travaillé au sein de compagnies de grande renommée et qui proposent une création en tant que chorégraphe.

Les projets présentés ont une durée de 15 minutes maximum et peuvent être des extraits de projets de spectacles. Les solos ne sont pas autorisés à concourir.

Les propositions artistiques doivent impérativement intégrer un lien entre la danse et une autre discipline des arts de la scène (cirque, théâtre, musique, vidéo...). Les interprètes des différentes disciplines doivent être présents au plateau ou bien apparaître clairement dans la distribution et leur rôle et leur apport au projet clairement explicités.

Les candidatures doivent préparer un projet de création défini et clairement organisé. Au total, ce sont quatre compagnies qui sont invitées à concourir lors de cette édition.

---

### **Article 3 : Modalités d'inscription**

1 | Les candidats doivent répondre à l'appel à candidatures uniquement par voie électronique entre le 11 janvier et le 10 février 2023.

2 | La candidature se compose :

- du formulaire d'inscription en ligne dûment complété ;
- d'un dossier artistique au format PDF de 5 pages maximum (présentation du projet de création clairement organisé, biographie du chorégraphe, présentation des danseurs) ;
- d'un lien vidéo du projet que la compagnie souhaite présenter lors du concours (maximum 4 minutes). La vidéo doit correspondre exactement au projet présenté même si celui-ci est encore au stade de recherche.

Chaque candidat recevra un courriel de confirmation à la réception de sa candidature. Si vous ne recevez pas de confirmation avant le 16 février, vous pourrez contacter :

Marie Laure Moreira | Coordination du concours Dialogues

04 72 14 63 40

concoursdialogues@gmail.com

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu (délai non respecté, candidature incomplète, format non éligible...).

---

### **Article 4 : Calendrier prévisionnel du concours**

**11 janvier – 10 février 2023** : Appel à candidatures

**27 février 2023** : Annonce des candidatures retenues

La sélection des compagnies qui seront retenues pour concourir se fera sur dossier et vidéo uniquement, il n'y a pas d'audition.

**12 – 17 avril 2023** : Résidence à Pôle en Scènes à Bron

- 12/04 : Accueil des participants et début des résidences

- 17/04 : Générale ouverte au public

**18 avril 2023** : Journée « Off »

**19 avril 2023** : Concours Dialogues au Théâtre des Champs-Élysées à Paris

Les présentations se dérouleront devant un jury de professionnels et seront ouvertes au public.

La proclamation des résultats aura lieu à l'issue de la représentation qui sera donnée à la fin du concours et après les délibérations du jury.

#### **Avril – octobre 2023 : Accompagnement des lauréats**

Cet accompagnement sera proposé par différents partenaires et pourra se composer de résidences et de formations. La mise en place des partenariats est en cours d'élaboration.

**Octobre – novembre 2023 :** Diffusion du spectacle du lauréat dans le cadre des festivals Karavel et Kalypso (1 représentation dans chaque festival).

Les compagnies qui répondent à l'appel à candidatures s'engagent à être présentes pendant la totalité de la semaine de résidence à Pôle en Scènes **du mercredi 12 au lundi 17 avril 2023**, pendant toute la durée du concours et jusqu'à la proclamation des résultats **le mercredi 19 avril 2023**.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours pour toute raison indépendante de leur volonté. Ils en informeront les candidats aussitôt que possible.

---

#### **Article 5 : Comité de sélection et jury du concours**

Les dossiers de candidatures seront examinés par un comité de sélection composé de professionnels du monde artistique. Il désignera les quatre candidats sélectionnés à concourir.

Les candidatures privilégiées doivent s'inscrire dans l'état d'esprit général énoncé plus haut. Le jury du concours sera composé de professionnels reconnus issus de différentes esthétiques artistiques révélant la pluridisciplinarité du concours. Il se réunira à huis clos le jour du concours pour désigner le lauréat du concours.

Les décisions du comité de sélection et du jury n'ont pas à être motivées.

Un « coup de cœur du public », dont les modalités seront définies ultérieurement, pourra être décerné.

---

#### **Article 6 : Prix**

##### **Dotation 1<sup>er</sup> prix :**

- Bourse de développement : 7 000 €
- Coproduction de Pôle en Scènes : 3 000 €
- Une résidence dans les studios de Pôle Pik selon le planning de création du travail présenté ou pour la future création de la compagnie lauréate
- Programmation en octobre 2023 dans le cadre du festival Karavel
- Programmation en novembre 2023 dans le cadre du festival Kalypso

La dotation du 1<sup>er</sup> prix est susceptible d'évoluer en fonction de l'arrivée de nouveaux partenaires qui exprimeront leur volonté d'accompagner le lauréat selon des modalités qui restent à définir.

### **Prix du public :**

- Bourse de développement : 3 000 €
- Programmation en octobre 2023 dans le cadre du festival Karavel
- Programmation en novembre 2023 dans le cadre du festival Kalypso

Les prix sont nominatifs et leur forme est strictement définie par le règlement. Le montant de la dotation sera versé aux lauréats dans un délai d'un mois suivant l'annonce des résultats du concours.

---

### **Article 7 : Conditions d'accueil des participants**

Aucune rémunération ne sera versée aux compagnies pour leur participation au concours.

Les organisateurs s'engagent à prendre en charge les frais de transports, d'hébergement et de restauration des quatre compagnies autorisées à concourir.

L'hébergement en pension complète sera pris en charge du **mercredi 12 avril midi au lundi 17 avril 2023 soir**.

Une autorisation parentale écrite devra être fournie pour tout artiste mineur sélectionné pour le concours.

Chaque candidat doit respecter le cahier des charges techniques de Pôle en Scènes joint au présent règlement. Le respect du cahier des charges techniques fait partie des critères de sélection des compagnies.

Les organisateurs s'engagent à transmettre aux équipes artistiques les consignes à faire respecter en matière de sécurité en vigueur à Pôle en Scènes. Durant la période de résidence à Pôle en Scènes, les quatre compagnies sélectionnées se partageront l'accès au plateau. En dehors de ces répétitions sur le plateau, les compagnies auront accès à des studios de répétition, sans technique ni personnel.

Chaque compagnie s'engage à participer à la journée de préparation du concours, le lundi 17 avril 2023, selon le planning défini par les organisateurs.

L'équipe technique de Pôle en Scènes se tiendra à la disposition des compagnies qui n'auraient pas de régisseur. Le jour du concours, la durée de la présentation ne pourra excéder 15 minutes. La totalité du temps de montage et de démontage ne pourra excéder 15 minutes.

L'ordre de passage des candidats sera défini par les organisateurs.

---

### **Article 8 : Communication**

#### **Données personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 06 janvier 1978 modifiée, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés.

Les candidats sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités mises en place. Ces données ne pourront en aucun cas être utilisées à d'autres fins par les organisateurs. En application des articles 38, 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats disposent, gratuitement, d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données qui les concernent ainsi que d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes.

### **Communication**

Dans le cadre du concours, les participants autorisent les organisateurs à utiliser librement et dans leur intégralité les maquettes vidéos qui ont été jointes aux candidatures, et qui seront exclusivement utilisées à des fins de promotion de la manifestation et des artistes sur tout support : dossier de presse, clips vidéo, newsletters, flyers, sites internet, réseaux sociaux, sans limitation de durée ni de géographie.

En cas de sélection, les candidats retenus s'engagent à mettre à la disposition des organisateurs les outils de communication dont ils disposent pour promouvoir au mieux la manifestation auprès du public et des professionnels : dossier artistique, photographies HD, vidéos... Ils certifient que les photos sont libres de droits pour une utilisation à des fins de promotion dans la presse nationale et régionale, dossier de presse, programmes, programmes de salle, clips vidéo, newsletters, flyers, et sites internet sans limitation de durée ni de géographie.

### **Captations, enregistrements et diffusion**

Les organisateurs pourront procéder à la captation sonore, photographique et audiovisuelle des prestations qui auront lieu pendant le concours, ainsi que de la semaine de résidence. Ces captations pourront être utilisées, libres de tous droits, sans limitation de géographie et dans la limite de la durée légale de protection des droits d'auteur, par les organisateurs et leurs partenaires, à des fins d'archivage, de promotion et d'information liées au concours et à leurs activités en général dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées et digitales, dans la presse écrite et digitale, et dans leurs outils promotionnels (site internet, réseaux sociaux, ...)

Toute utilisation commerciale devra faire l'objet d'un contrat définissant, en particulier, les droits de l'auteur et des artistes-interprètes.

Les organisateurs pourront fournir aux candidats retenus une sélection des photographies et des vidéos, en basse définition, réalisées dans le cadre du concours par le ou les photographes intervenant à sa demande. Les candidats pourront les utiliser librement exclusivement à des fins de promotion sur leurs sites internet et les réseaux sociaux.

Ils pourront, s'ils le souhaitent faire la demande auprès des photographes pour recevoir les photographies et les vidéos en haute définition pour la conception de supports de communication print à des fins de promotion de leur travail. Ils devront alors faire apparaître les crédits photographiques associés et devront s'acquitter des droits afférents.

### **Article 9 : Propriété intellectuelle**

Chaque candidat déclare être l'auteur de l'idée originale qu'il présente au concours.

Il déclare en outre avoir obtenu tous les droits attachés au projet proposé et nécessaires à sa représentation publique sur scène. Il garantit les organisateurs contre tout recours effectué par une tierce personne relativement aux droits attachés au projet. Chaque candidat sera tenu pour seul responsable en cas de plainte déposée par une tierce personne dans ce cas.

---

### **Article 10 : Règlement et litige**

La participation au concours implique le plein accord des candidats au présent règlement et aux décisions qui seront prises et qui seront définitives et exécutoires.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, une solution à l'amiable sera recherchée ; en dernier recours, le litige sera porté devant les tribunaux de Paris.

---

# Cahier des charges techniques

## Pôle en Scènes – Bron

### Plateau

Cage de scène nu (à 0,86 m du bas de la salle) avec boîte noir à l'italienne

Dimensions plateau :

- Ouverture = 11 m, Hauteur (sous cadre) = 5,20 m (sous grille) = 10,50 m

- Proscenium = 2m x 10 m

- Surface : 166m<sup>2</sup> + 23,28m<sup>2</sup>

Tapis de danse noir sur scène

### Lumières

Deux plein feux (chaud et froid) graduables et mélangeables, selon une conduite à définir préalablement, en fonction des besoins.

### Son

Diffusion sonore adapté à la salle et sur scène d'une bande-son depuis la régie. Les candidats devront choisir le niveau de diffusion.

*Support de diffusion :*

Fournir un fichier audio numérique 44.1 ou 48 khz au format wave de préférence, sur clé USB ou via un transfert électronique, trois semaines avant le début de la semaine de résidence.

Les besoins en musique live (non sonorisée) seront étudiés au cas par cas.

### Vidéo

Un vidéo projecteur installé en fixe pourra être utilisé par les candidats, taille d'image et réglage uniques sur écran en fond de scène.

*Support de diffusion :*

Fournir un fichier numérique sur clé USB ou via un transfert électronique, trois semaines avant le début de la semaine de résidence.

### Scénographie et accessoires

Chaque compagnie s'engage à fournir une liste des éléments scénographiques et des accessoires qu'elle apportera avec elle et qui seront utilisés dans le projet, ainsi que les détails concernant le transport. Cette liste sera validée par Pôle en Scènes.